

# CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS (Eure-et-Loir)

2<sup>ème</sup> manche du CHALLENGE INTERREGIONAL CADETS

**Dimanche 14 Mai 2017**

**Organisation** : Loisirs Evasion Vélo et Sports  
association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme

11, rue des Osiers - 28300 Lèves

Tél : 02.37.36.67.19 ou 06.12.82.16.42 - mail : cmontac@aol.com

## - ORGANISATION GENERALE -

- Président du Comité d'Organisation: **Claude MONTAC**: 06.12.82.16.42
- Vice-Président : **Jean-Claude SAULNIER**: 06.42.58.99.40
- Secrétaire : **Jacques-Henri DIGEON**: 06.07.54.72.43
- Secrétaire-Adjoint : **Karine MONTAC**: 06.24.26.01.95
- Trésorière : **Muguette MONTAC**: 06.23.28.36.93
- Trésorier-Adjoint : **Michel RENARD**: 07.77.84.22.37
- Membres :
- **Fernand BRETON, Romuald LE GLOANEC**: 06.69.45.78.77, **Claude VIGEON**: 06.42.86.72.50
  
- Service Médical : Ambulances Royant
- Centres Hospitaliers : Chartres 02.37.30.30.30 - Dreux : 02.37.51.52.53 - Nogent-le-Rotrou : 02.37.53.75.75
- Sécurité : Association de motards privés
- Dépannage neutre : C.R Val-de-France, V.S Chartrain
- Speaker officiel : Hervé Mangeas

## - ORGANISATION DU CHALLENGE -

- **Matin** : Contre la montre par équipe - 1 tour de circuit de 13,9 km - Départ de la 1<sup>ère</sup> équipe à 10h00
- **Après-midi** : 5 tours de circuit de 14,2 km soit 71,0 km - Départ à 15h15
- 8h00 Permanence et remise des dossards et plaques de cadres à la Maire de Châteauneuf-en-Thymerais
- 9h00 Réunion des Directeurs Sportifs à la Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais
- 9h45 Contrôle des braquets
- 10h00 Départ de la première équipe  
A l'issue du classement général de la 1<sup>ère</sup> manche, l'équipe classée 15<sup>ème</sup> partira la première, puis la 14<sup>ème</sup>, la 13<sup>ème</sup>, etc.
- A partir de 11h30 Déjeuner des équipes et de l'organisation à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-en-Thymerais
- 14h15 Présentation des équipes, contrôle des braquets et protocole du contre la montre
- 15h15 Départ de l'épreuve sur circuit
- 17h00 Protocole au podium sur la ligne d'arrivée



## - PROTOCOLES AU PODIUM -

### 1<sup>er</sup> Protocole du contre la montre par équipe du matin

- A 14h15 au podium seront récompensées les 3 premières équipes du contre la montre la montre (2<sup>ème</sup> manche de l'inter-région), les équipes devront se présenter au complet accompagnées du Directeur Sportif.

### 2<sup>ème</sup> protocole à l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> manche de l'inter-région vers 17h00

Seront récompensés :

- le vainqueur de la manche,
- le 2<sup>ème</sup> de la manche,
- le 3<sup>ème</sup> de la manche,
- l'équipe lauréate de la 3<sup>ème</sup> manche de l'après-midi à Châteauneuf-en-Thymerais
- Remise des écharpes et des casquettes par la F.F.C

## - RESTAURATION -

- La restauration des équipes et de l'organisation est prévue par l'organisation à partir de 11h30 avec un menu sportif à 13,00 € par personne, à la charge de chaque Comité Départemental.

Il se déroulera à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-en-Thymerais.

**- Chaque Comité Départemental devra retourner le bulletin d'inscription au repas ci-joint, accompagné d'un chèque du montant total des repas avant le Samedi 6 Mai 2017.**

## - HEBERGEMENT -

- CHARTRES - Campanile 1, allée des Prométhées - T. 02 37 90 76 00
- LUCE - IBIS Chartres Ouest Lucé 2, impasse du Périgord - T. 02 37 35 76 00
- MAINVILLIERS - Couett' Hôtel ZAC du Vallier 4, rue A. Jacquart - T. 02 37 20 00 67 (ne fait plus les repas)
- CHARTRES - Hôtel INN - 9, rue Charles Coulomb - Zone Arago - T. 02 37 18 52 77
- MIGNIERES - Le Relais Beauceron - RN10 - T. 02 37 26 46 21
- DREUX - Campanile 9, avenue WinstonChurchill - T. 02 37 42 64 84
- MAINTENON - Hôtel du Cygne 24, rue de la Ferté - T. 02 37 27 61 73
- EPERNON - L'Epi Hôtel 400, avenue de l'Europe - T. 02 37 18 01 01
- CHARTRES - Kyriad 24, avenue Gustave Eiffel - T. 02 37 25 97 97
- BARJOUVILLE - Première Classe 43 bis rue des Pierres Missigault - T. 02 34 40 10 20
- LE COUDRAY - BB Hôtel rue de la Maladrerie - T. 0 892 707 521

# **- REGLEMENT PARTICULIER -**

## **ARTICLE 1. ORGANISATION**

Le Challenge Inter-Régions Cadets (Zone-Ouest) est organisé par Loisirs Evasion Vélo et Sports - 11, rue des Osiers - 28300 Lèves. Il se dispute le dimanche 14 mai avec un contre la montre par équipes le matin et une course en ligne l'après-midi sur un circuit.

## **ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE ET PARTICIPATION**

Le Challenge Inter-Régions Cadets (Zone Ouest) est ouvert sélections départementales des régions Bretagne (Côtes d'Armor, Finistère, Ile et Vilaine, Morbihan), Centre-Val-de-Loire (Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret), Pays-de-la-Loire (Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée).

L'épreuve est ouverte aux coureurs «cadets» âgés de 15 et 16 ans dans l'année.

## **ARTICLE 3. EQUIPES**

Equipes de sélection départementale et bi-départementale de 4 à 6 coureurs au maximum.

L'épreuve est inscrite au calendrier F.F.C. de la Région Centre-Val-de-Loire.

## **ARTICLE 4. ENGAGEMENTS**

Les engagements se feront sur le site internet de la Région Centre-Val-de-Loire.

## **ARTICLE 5. ENCADREMENT SPORTIF**

L'encadrement sportif de chaque équipe devra être assuré par un directeur sportif titulaire au minimum d'un BF 2, ou Entraîneur Club.

## **ARTICLE 6. PERMANENCES**

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadres par les responsables d'équipes se fait à la permanence sur présentation des licences :

- le Dimanche 14 Mai de 8h00 à 9h45, à la Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais - 2, rue Hubert Latham.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement F.F.C, en présence des membres du Collège des Commissaires est **fixée à 9h00 le dimanche 14 mai 2017**, à la Salle de la Mairie de Châteauneuf-en-Thymerais.

## **ARTICLE 7. COMMUNICATION EN COURSE**

L'utilisation des liaisons radios ou autres moyens de communication à distance par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors des étapes en lignes sont interdites, autorisé pour le contre la montre par équipe du matin.

## **ARTICLE 8. ETAPE CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE**

Les départs sont donnés toutes les 5 minutes dans l'ordre inverse du classement par équipe à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche qui aura lieu le dimanche 9 avril à Redon.

Le classement s'établit pour chacune des équipes sur le temps réalisé par le coureur ayant franchi l'arrivée en 4<sup>ème</sup> position, un temps identique est accordé à tous les équipiers arrivant dans ce même temps, voire dans un temps inférieur.

Les équipes devront se présenter 15 minutes avant leur heure de départ, au contrôle des braquets, sous peine de refus de départ.

Le matériel utilisé devra être conforme au règlement FFC en vigueur.

Après le départ de la 1<sup>ère</sup> équipe, interdiction formelle de s'échauffer sur le parcours sous peine de disqualification et mise hors course immédiate.

Un coureur lâché ne peut se joindre à une autre équipe, ni bénéficier ou fournir de l'aide.

Selon l'article du règlement F.F.C 2.6.028, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les 3 derniers km, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des équipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les 3 derniers kilomètres, un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des équipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

#### **ARTICLE 9. DELAIS D'ELIMINATION**

Dans la manche de l'après-midi, il est accordé un délai d'arrivée augmenté de 10% par rapport au temps du vainqueur. Toute situation d'exception peut être tranchée par le collège des commissaires après consultation de la direction de l'organisation. Pour le CLM par équipe du matin, le délai est de 25%.

#### **ARTICLE 10. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

- Dimanche 14 mai 2017 : à Châteauneuf-en-Thymerais

- A la Mairie.

A l'arrivée de chaque manche, les noms des coureurs désignés figureront près du podium protocolaire. Une salle aménagée pour le contrôle anti-dopage sera située à proximité immédiate de la ligne d'arrivée.

Le contrôle médical se déroulera suivant la réglementation de la F.F.C et du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'AFLD.

#### **ARTICLE 11. RADIO-TOUR**

La liaison radio est assurée par le Comité Régional Centre-Val-de-France.

Les informations course sont émises sur la fréquence Radio Tour 157,550 MHZ.

#### **ARTICLE 12. ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures.

#### **ARTICLE 13. INCIDENTS DE COURSE DANS LES TROIS DERNIERS KILOMETRES**

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres de l'étape en ligne, le ou les coureurs accidentés sont crédités du temps du ou des coureurs en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident.

Leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureurs en compagnie desquels il se trouvait au moment de l'accident.

#### **ARTICLE 14. PROFIL DES 3 DERNIERS KILOMETRES**

- 1<sup>ère</sup> étape - Contre la montre par équipe - Les 3 derniers kilomètres sont sur du plat.

- 2<sup>ème</sup> étape - Les 3 derniers kilomètres sont sur du plat.

#### **ARTICLE 15. SECOURS ET HOPITAUX**

Les secours seront assurés sur l'épreuve par le Docteur Gaboriau et les ambulances Royant.

En cas d'évacuation vers un hôpital :

- Hôpital de Chartres : 02 37 30 30 30

- Hôpital de Nogent le Rotrou : 02 37 53 75 75

- Hôpital de Dreux : 02 37 51 52 53

*Pour les secours d'urgence, contacter :*

- Service Départemental Incendie et Secours : le 18 ou le 02 37 18 18 18

- Depuis un téléphone portable composer le 112

#### **ARTICLE 16. MODALITES DU PROTOCOLE A L'ARRIVEE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter en tenue sportive à l'arrivée des épreuves dans un **déla** maximum de 5 minutes après leur arrivée :

- **Contre la montre par équipe du matin** :

- A 14h15 au podium seront récompensées les 3 premières équipes du contre la montre la manche (2<sup>ème</sup> manche de l'inter-région), les équipes devront se présenter au complet accompagnées du Directeur Sportif.

### **A l'arrivée de la 3<sup>ème</sup> manche de l'inter-région de l'après-midi:**

- le vainqueur de la manche,
- le 2<sup>ème</sup> de la manche,
- le 3<sup>ème</sup> de la manche,
- l'équipe lauréate de la 3 manche de l'après-midi à Châteauneuf-en-Thymerais
- Remise des écharpes et des casquettes par la F.F.C

### **ARTICLE 17. PENALITES**

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses. Pour les cas non prévus dans le présent règlement, il est fait appel à l'arbitrage des Membres du Jury des Commissaires dans le cadre des règlements généraux de la F.F.C.

Le barème des pénalités de la F.F.C est le seul applicable.

### **ARTICLE 18. DISPOSITIONS GENERALES**

#### **a) - HEBERGEMENT**

- L'hébergement des sélections départementales est à la charge de chaque Comité Départemental.
- Une liste d'hébergements est proposée en annexe au présent règlement et la réservation éventuelle de l'hébergement reste à la charge des Comités.
- Toute consommation ou achat de service est à la charge du consommateur et devra être réglé avant de quitter l'hébergement.
- Les équipes sont tenues de respecter les lieux d'hébergements.

#### **b) - RESTAURATON**

- La restauration du dimanche midi est prévue par l'organisation avec un menu sportif à 13,00 € par personne, à la charge de chaque Comité Départemental. Il se déroulera à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-en-Thymerais.

**- Chaque Comité Départemental devra retourner le bulletin d'inscription au repas ci-joint, accompagné d'un chèque du montant total des repas avant le Samedi 6 Mai 2017.**

#### **d) - ENVIRONNEMENT**

- Les équipes et les coureurs doivent respecter l'environnement et ne pas jeter de papiers ou d'emballages sur la voie publique.

#### **e) - DIVERS**

- Ne seront autorisés à suivre la course que les personnes indiquées lors de la remise des pièces au conducteur titulaire du véhicule.
- Tout ajout ou éventuelle modification devra être signalée au Directeur de l'Organisation.
- Les Conducteurs des véhicules et motos accrédités, doivent respecter les règles du code de la route ainsi que les dispositions du Directeur de l'Organisation et de ses collaborateurs. Ne sont en aucun cas autorisées à suivre la course, les personnes qui n'ont aucune fonction reconnue par les Organisateurs et inhérents aux divers services.
- La Société organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable de dommages découlant d'accidents survenus avant, pendant ou après la course à des spectateurs ou autres personnes, même étrangères à la manifestation, à la suite d'actions perpétrées par cette même organisation.

- ANNEXE -

**CHÂTEAUNEUF-EN-THYMERAIS**  
**(Eure-et-Loir)**

**2<sup>ème</sup> manche du CHALLENGE INTERREGIONAL CA DETS**

**Dimanche 14 Mai 2017**

**Organisation** : Loisirs Evasion Vélo et Sports  
association loi 1901 affiliée à la Fédération Française de Cyclisme

11, rue des Osiers - 28300 Lèves

Tél : 02.37.36.67.19 ou 06.12.82.16.42 - mail : cmontac@aol.com

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU REPAS DU DIMANCHE MIDI**

à la Salle des Fêtes de Châteauneuf-en-Thymerais

↪ merci de retourner le coupon réponse **AVANT LE 6 MAI 2017**, accompagné du montant total des repas à l'adresse suivante :

**Loisirs Evasion Vélo et Sports - 11, rue des Osiers - 28300 Lèves**

Comité Départemental de : .....

Nom et prénom du Responsable : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

↪ **Nombre de repas** ..... **X 13,00 € =** .....

**Chèque du montant total à établir à l'ordre de : Lèves Vélo Loisirs**